



BRUSSON INDUSTRIE

L'équipementier

www.brusson-industrie.fr

Fournitures pour industrie - Carrosserie

BRUSSON SAS - 2, rue Tony Garnier - ZI Tuileries - Toulouse 31130 BALMA - Tél 05 61 24 00 25

SIRET : 720 802 404 00031 RCS Toulouse Code APE : 4531Z N° TVA : FR 95 720 802 404

Facture

BOURDET

46170 PERN L HOSPITALET

Tél n° :



FRAIS FIXES DE 5€

pour toute facture

fin de mois

inférieure à 50€ HT

Cde n° :

Pièce n° : FA174076

Date : 18/03/26

N° Client : 99009

Transport : ENLEVEMENT COMPTOI

Controleur :

Préparateur : VICTOR

Réf. Art.	Désignation	Qte	Tarif	Cdt	Remise	Px net	Montant HT	C
1000129G	RANCHER ARRIERE DOUBLE 600mm COTE GAUCHE RIDELLE	1.00	118.350	U		118.350	118,350	10
1000129	RANCHER ARRIERE DOUBLE 600mm COTE DROIT RIDELLE	1.00	118.350	U		118.350	118,350	10
1000130	RANCHER CENTRAL 600mm	2.00	118.353	U		118.353	236,710	20
1000128G	RANCHER FIXE A SOUDER 600mm COTE GAUCHE RIDELLE	1.00	75.580	U		75.580	75,580	6
1000128	RANCHER FIXE A SOUDER 600mm COTE DROIT RIDELLE	1.00	75.580	U		75.580	75,580	6
1000148	BOUCHON POUR POTEAU FIXE 57mm x 37mm	2.00	0.961	U		0.961	1,920	0
1000149	BOUCHON POUR POTEAU DOUBLE 120mm x 37mm	4.00	1.159	U		1.159	4,640	0

CARTE BANCAIRE

A00000000031010

VISA

LE 18/03/26 A 15:25:58

BRUSSON

31BALMA

4567039

30004

72080240400031

#####7889

485BA7A7E3893F8

001 000005 25

C @

NO AUTO : 246392

MONTANT :

757,36 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

Code	Base	Taux	Montant	Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
C20	631,13	20%	126,23	631,13	0,00	757,36	0,00	757,36
Total	631,13		126,23	Condition de règlement par : Carte Bancaire pour 757,36 € au : 18/03/26				

www.brusson-industrie.fr

Poids brut : 52,312

Kilogramme

Conditions d'escompte de règlement : Néant Intérêts de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal

Toutes nos marchandises sont payables à Balma malgré nos traites ou avis de traites. Nos expéditions voyagent toujours aux risques et périls du destinataire qui doit faire ses réserves vis-à-vis du transporteur. Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance rend immédiatement et de plein droit sans mise en demeure, exigibles toutes les créances de notre société même non encore échues. En cas de contestation le Tribunal de Commerce de Toulouse sera seul compétent. Conformément à la loi n° 80-335 du 12 Mai 1980 (J.O. du 13 Mai 1980) nous nous réservons expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix aux vendeurs ou à ses ayant-droits. Notre société est exonérée de toute garantie notamment pour les défauts et vices cachés des produits vendus. Les seules garanties de l'acheteur sont celles données le cas échéant pas nos fournisseurs. Tout retard de paiement rend exigible une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Loi du 22 mars 2012).

15:24:16